GÉRER ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Référence : CSE28

€ Tarif intra: nous contacter

Durée préconisée : 1 jour





Public: Délégués syndicaux, membres du CSE

Objectifs:

- Recenser les possibilités offertes en matière d'activités sociales et culturelles (ASC)
- Appréhender la responsabilité du CSE dans l'organisation des ASC
- Savoir organiser la gestion des ASC
- Appréhender les risques URSSAF

Programme:



Bénéficiaires

- Critères de choix
- · Recensement des activités possibles
- Calcul du budget

2. Le CSE face au risque URSSAF

- Prestations du CSE: sont-elles soumises aux cotisations sociales?
- Que faire en cas de contrôle de l'URSSAF?
- Qui est responsable en cas de redressement de l'URSSAF?

3. La responsabilité du CSE lors de l'organisation des ASC

- · Les dommages possibles
- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale

4. Comment développer les ASC?

- · Le rôle des commissions
- · Les prestataires
- Les activités communes à plusieurs

5. Comment organiser la gestion des ASC?

- Gestion informatisée ou non
- Budget et comptabilité analytique
- · Cas pratique

